



## DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

### LE PRESIDENT,

**N°DC-2025-155**

**Objet :**

**Acquisition de terrains à  
l'Indivision DUVERGER  
Commune de Saint-Bonnet-  
des-Quarts**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-037 du comité syndical du 21 mai 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour conclure les transactions dont les conséquences pécuniaires sont inférieures à 2 000 € HT ;

Considérant que la mise en place de l'assainissement collectif sur la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts nécessite le passage d'une canalisation d'eaux usées, en fonte de 200 mm sur un terrain appartenant à l'Indivision Duverger ;

Considérant qu'il s'agit d'une vente en volume d'un terrain constitué de 4 volumes ;

Considérant que l'assiette de la volumétrie est la suivante :

Volume	Désignation	Affectation
V1	Volume défini par un plan incliné de 57 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.76m et 468.20m et sans limitation en profondeur	Tréfonds, canalisation
V2	Volume défini par un plan incliné de 3 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.20m et 468.19m et sans limitation en profondeur	Tréfonds, canalisation
V3	Volume défini par un plan incliné de 57 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.76m et 468.20m et sans limitation en hauteur	Terrain naturel
V4	Volume défini par un plan incliné de 3 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.20m et 468.19m et sans limitation en hauteur	Terrain naturel

En conséquence, Monsieur le Président

### **DECIDE**

- d'acquérir sur la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts, le Bourg, les volumes 1, 2, 3 et 4 de l'assiette volumétrique Section A numéro 1406, défini et délimité comme suit :

Volume	Désignation	Affectation
V1	Volume défini par un plan incliné de 57 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.76m et 468.20m et sans limitation en profondeur	Tréfonds, canalisation
V2	Volume défini par un plan incliné de 3 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.20m et 468.19m et sans limitation en profondeur	Tréfonds, canalisation
V3	Volume défini par un plan incliné de 57 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.76m et 468.20m et sans limitation en hauteur	Terrain naturel
V4	Volume défini par un plan incliné de 3 m <sup>2</sup> entre les cotes 468.20m et 468.19m et sans limitation en hauteur	Terrain naturel

- de préciser que le prix d'acquisition a été fixé à 3 € nets/m<sup>2</sup>, soit 177,00 € nets ;
- de dire que les services de France Domaine ont été consultés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision ;
- d'indiquer que la dépense ainsi que les frais afférents, notamment les frais de géomètre et de notaire seront comptabilisés sur le budget assainissement collectif.

Roanne, le 10 juillet

Le Président,

Daniel FRECHET



adage

Agence de Roanne

Commune de SAINT BONNET DES QUARTS (42)

"Le Bourg"

Section A - n° 432

# PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/250e

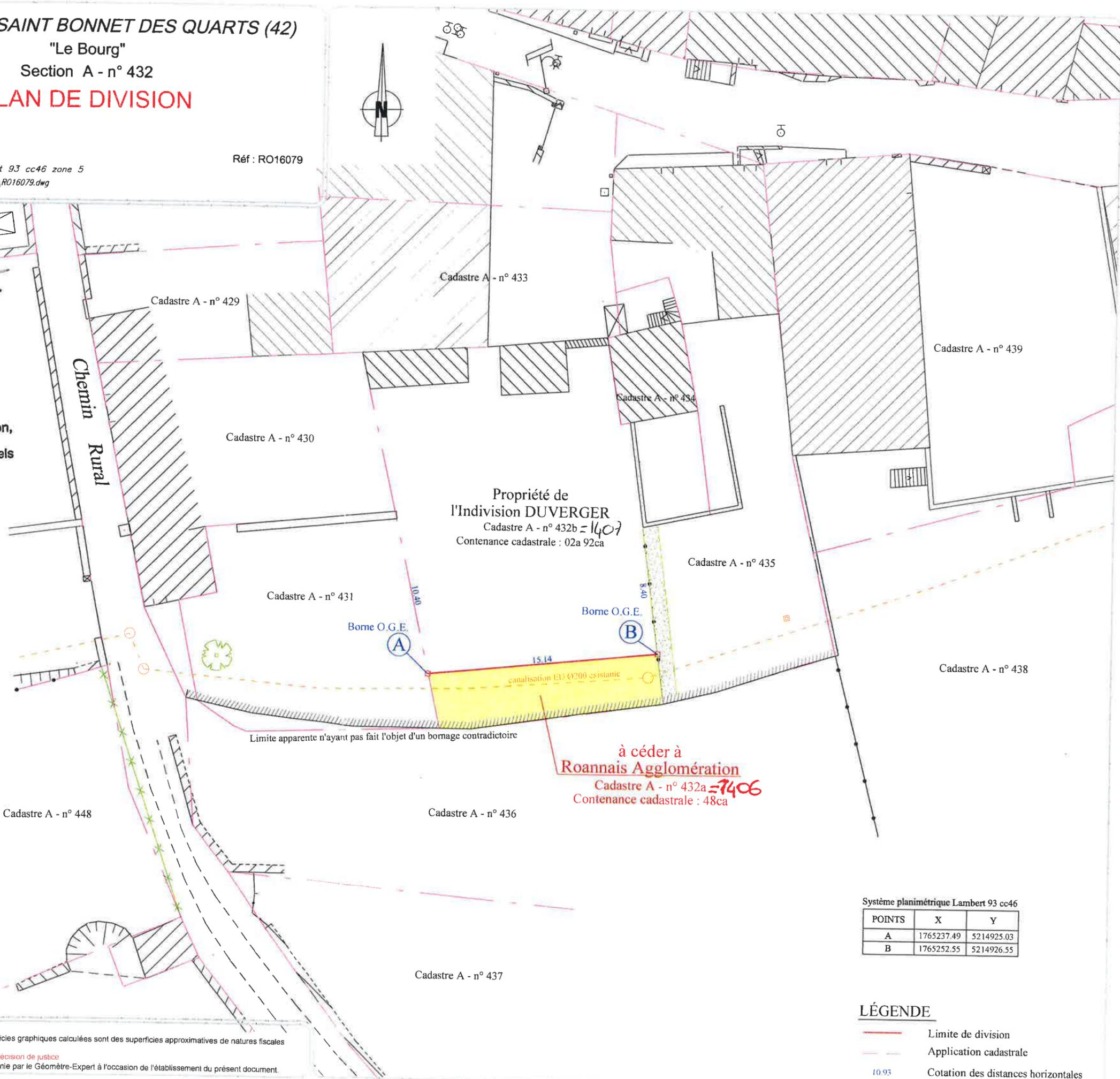
Système de coordonnées Lambert 93 cc46 zone 5  
C:\fileo\Production\NonGroupe\RO16079\RO16079.dwg

Réf : RO16079

Nom, prénom des propriétaires	Date+Signature
Indivision DUVERGER: M. Patrick DUVERGER représentant: Mme Bernadette DUVERGER, M. Yves DUVERGER, Mme Christine REVIAL, Mme Christine DUVERGER, Mme Clémence DUVERGER et M. Antoine DUVERGER	26/07/16 <i>[Signature]</i> Bon pour accord sur la division
Mme Dominique DUVERGER	<i>[Signature]</i>
Roannais Agglomération représentée par M. Yves NICOLIN	04/07/2016 Le Président, Bon pour accord sur la division Pour la Président et par délégation, Le 1 <sup>er</sup> Vice-Président délégué au cycle de l'eau et milieux naturels

Dressé le 14 juin 2016  
Le Géomètre-Expert,  
Vincent GRANDEAU

Daniel FRECHET



à céder à  
**Roannais Agglomération**  
Cadastre A - n° 432a = 7406  
Contenance cadastrale : 48ca

Système planimétrique Lambert 93 cc46

POINTS	X	Y
A	1765237.49	5214925.03
B	1765252.55	5214926.55

### LÉGENDE

- Limite de division
- Application cadastrale
- Cotation des distances horizontales

**NOTA :**  
En l'absence de bornage amiable de l'ensemble du périmètre, seule la ligne divisoire est garantie. Les superficies graphiques calculées sont des superficies approximatives de natures fiscales appelées contenances cadastrales, non arpentées et non garanties.  
La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique ou à une décision de justice.  
Aucune autre servitude n'a été portée à la connaissance du Géomètre-Expert par le propriétaire, ni a été définie par le Géomètre-Expert à l'occasion de l'établissement du présent document.

REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVÉE L'AUTENTICITÉ DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SIGNATURE DU GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE

Commune : 42203  
 Saint-Bonnet-des-Quarts

Section : A2      Feuille(s) : 02  
 Qualité du plan : non régulier  
 Echelle d'origine : 1/1250  
 Echelle d'édition : 1/1000

Numéro d'ordre du document d'arpentage  
**424B**

Document vérifié et numéroté le .....  
 A  
 Par

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
 D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)



**CERTIFICATION**  
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
 A Saint Bonnet des Quarts , le 14/06/2016

Document dressé par  
 ADAGE SCP de Géomètres-Experts  
 à ROANNE  
 Date : 14/06/2016  
 Signature Vincent  
 Géomètre-Expert  
 ROANNE



**Indivision DUVERGER**  
 (représentée par M Patrick DUVERGER et Mme Dominique DUVERGER)

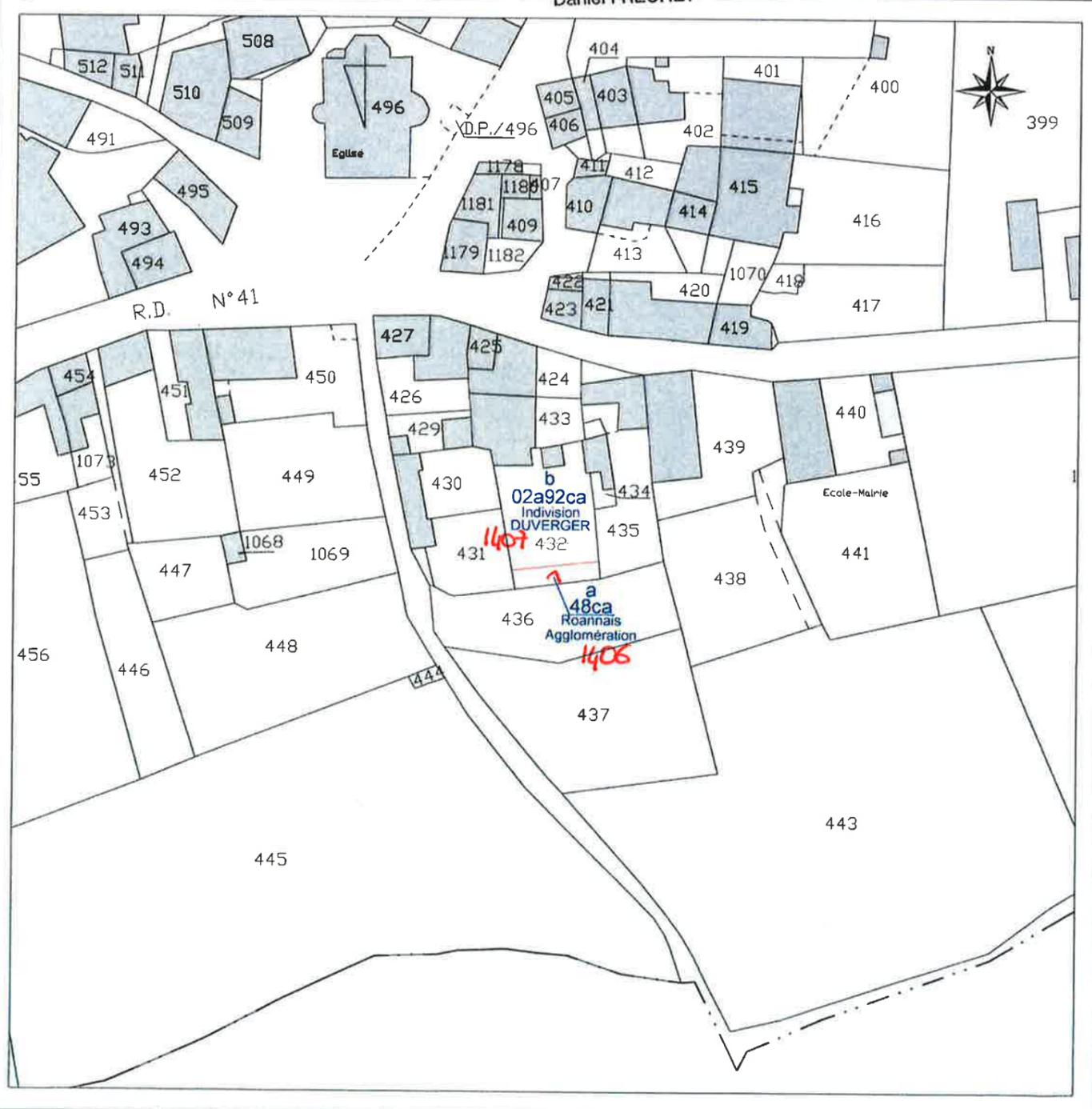
**Le Président,**  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué  
 au cycle de l'eau et milieux naturels

**Roannais Agglomération**  
 (représentée par M Yves NICOLIN, président)

(1) Rayer les mentions indiquées en italique A n'est applicable que dans le cas d'une agglomération rénovée par voie de mise à jour, dans la forme B les propriétaires soussignés sont les propriétaires des parcelles concernées.  
 (2) Qualité de la profession : géomètre expert, inspecteur, géomètre ou topographe inscrit au cadastre, etc...  
 (3) Préciser la forme et qualité du signataire qui est différent du propriétaire (médiateur, avocat représentant qualifié de l'autorité exposante)

Daniel FRECHET

Réf. : RO16079



Commune : SAINT-BONNET-DES-QUARTS (203)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 02  
Qualité du plan : Plan non régulier

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

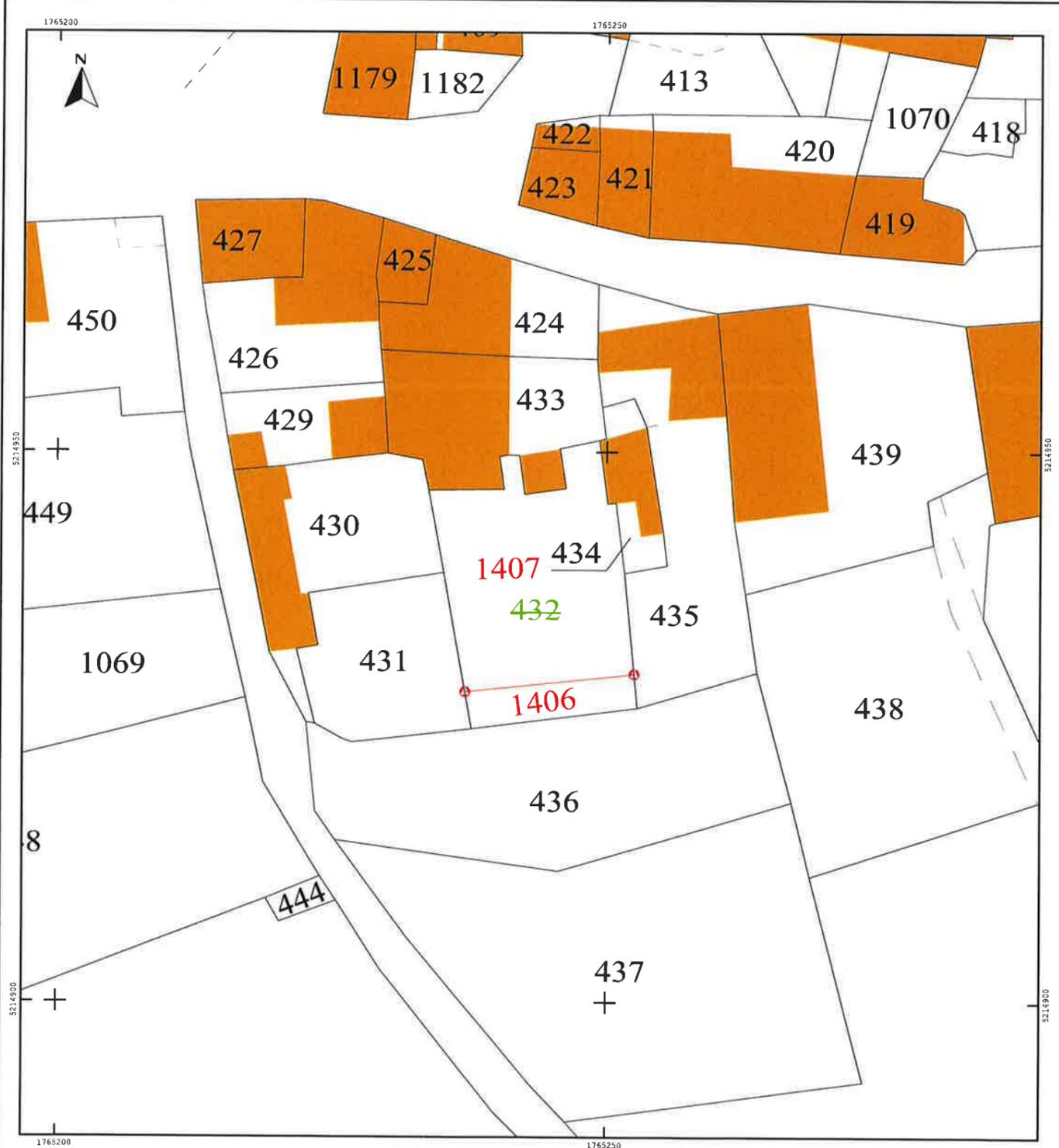
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 424  
Document vérifié et numéroté le 03/08/2016  
A CDIF de Roanne  
Par ALARY Philippe  
Géomètre  
Signé

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou possesseurs (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à  
Les propriétaires doivent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la mise 6463.

D'après le document d'arpentage dressé  
Par GRANDEAU (2)  
Réf. : RO16079  
Le

Centre des Impôts foncier de :  
CDIF de ROANNE  
CADASTRE  
3 Place du Champ de Foire  
CS 52803  
42328 ROANNE Cedex  
Fax : 04 77 71 30 54  
cdif.roanne@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)





**adage**

S.C.P. de Géomètres-Experts  
 Agence de Roanne  
 17 place de l'Indivision  
 La Roche-Beaucourt  
 42100 Roanne  
 T. (+33) 4 77 71 70 35  
 F. (+33) 4 77 71 37 13  
 roanne@adage.pro  
 www.adage.pro

Commune de SAINT BONNET DES QUARTS (42)

"Le Bourg"

Section A - n° 432

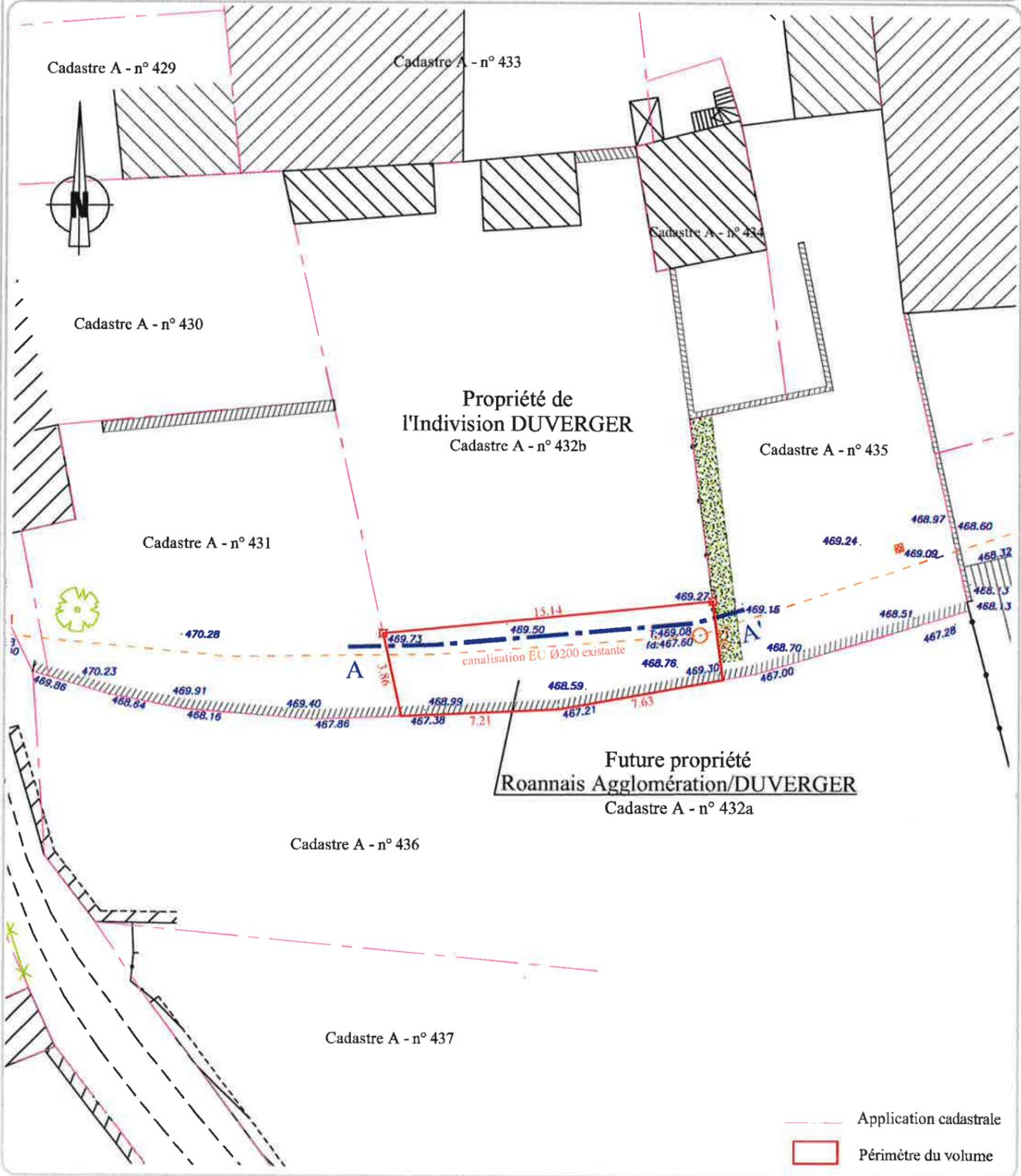
**Plan de repérage - Coupe**

Echelle : 1/250e

Le 30/10/2017 - Réf : RO16079

Système de coordonnées RGF93 CC46 zone 5 - Nivellement rattaché au NGF IGN1969  
 C:\fileo\Production\NonGroupe\RO16079\2\_BORNAGE - DIVISION\Plan\RO16079 divi volume 2017.dwg

REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVÉE  
 L'AUTHENTICITÉ DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SIGNATURE DU GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE





**adage**

S.C.P. de Géomètres-Experts  
Agence de **Roanne**  
11, place de l'Horloge  
42000 Roanne cedex  
T. (+33) 4 77 71 70 35  
F. (+33) 4 77 70 07 13  
roanne@adage.pro  
www.adage.pro

Commune de **SAINT BONNET DES QUARTS (42)**

"Le Bourg"

Section A - n° 432

### Volumes 1 et 2 (tréfonds)

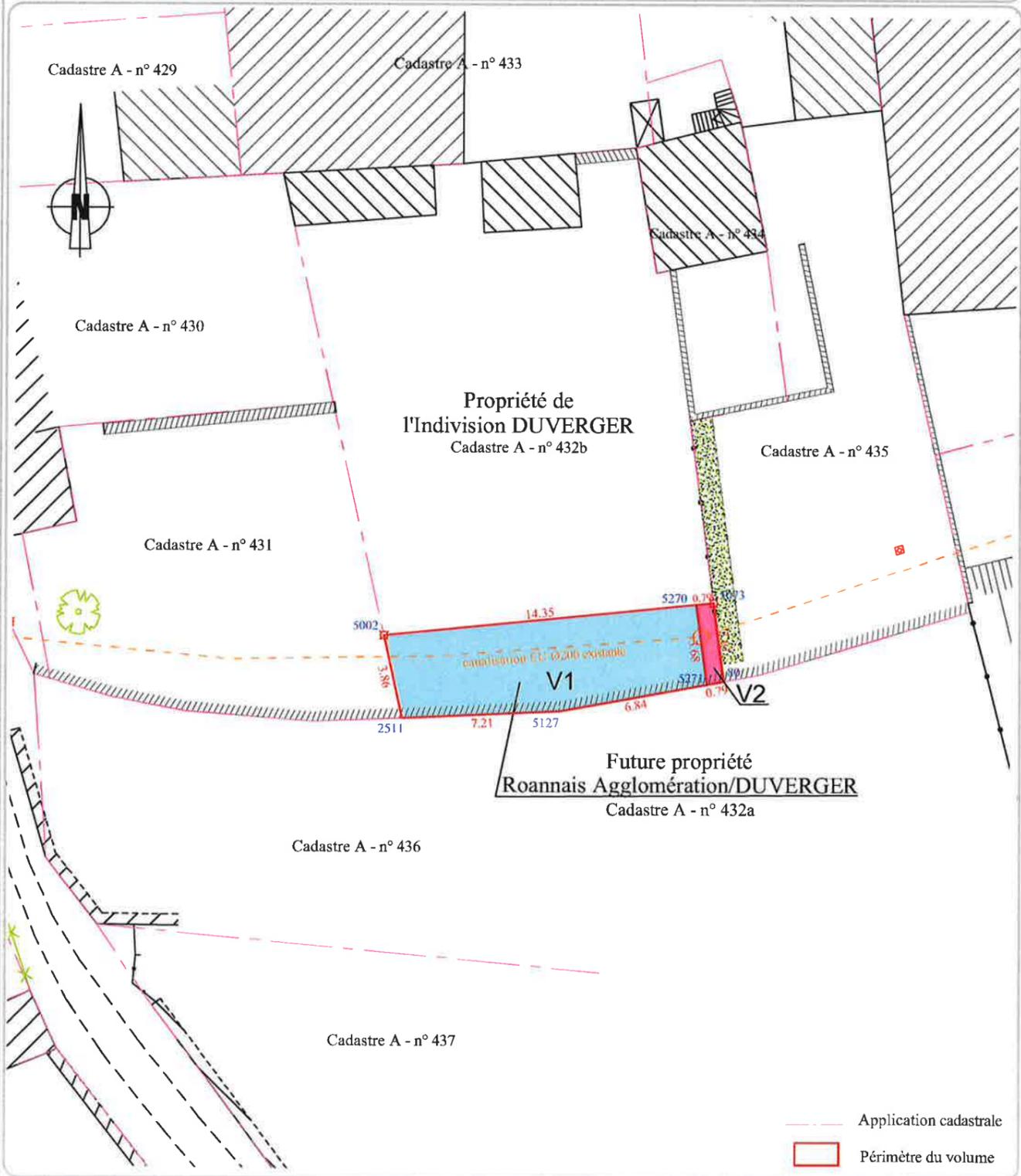
Des cotes 468.76m/468.20m/468.19m et sans limite en profondeur

Echelle : 1/250e

Le 30/10/2017 - Réf : RO16079

Système de coordonnées RGF93 CC46 zone 5 - Nivellement rattaché au NGF IGN1969  
C:\Fileo\Production\NonGroupe\RO16079\2\_BORNAGE - DIVISION\Plan\RO16079 divi volume 2017.dwg

REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVÉE  
L'AUTHENTICITÉ DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SIGNATURE DU GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE



--- Application cadastrale  
 [Red outline] Périmètre du volume



**adage**

S.O.P. de Géomètres-Experts  
Agence de **Roanne**  
17, place du Maréchal de  
Latre de Tassigny  
BP70986 - 42102 Roanne cedex  
T: +33(0)4 77 71 70 35  
F: +33(0)4 77 75 87 13  
roanne@adage.pro  
www.adage.pro

Commune de **SAINT BONNET DES QUARTS (42)**

"Le Bourg"

Section A - n° 432

**Volumes 3 et 4**

Des cotes 468.76m/468.20m/468.19m et sans limite en hauteur

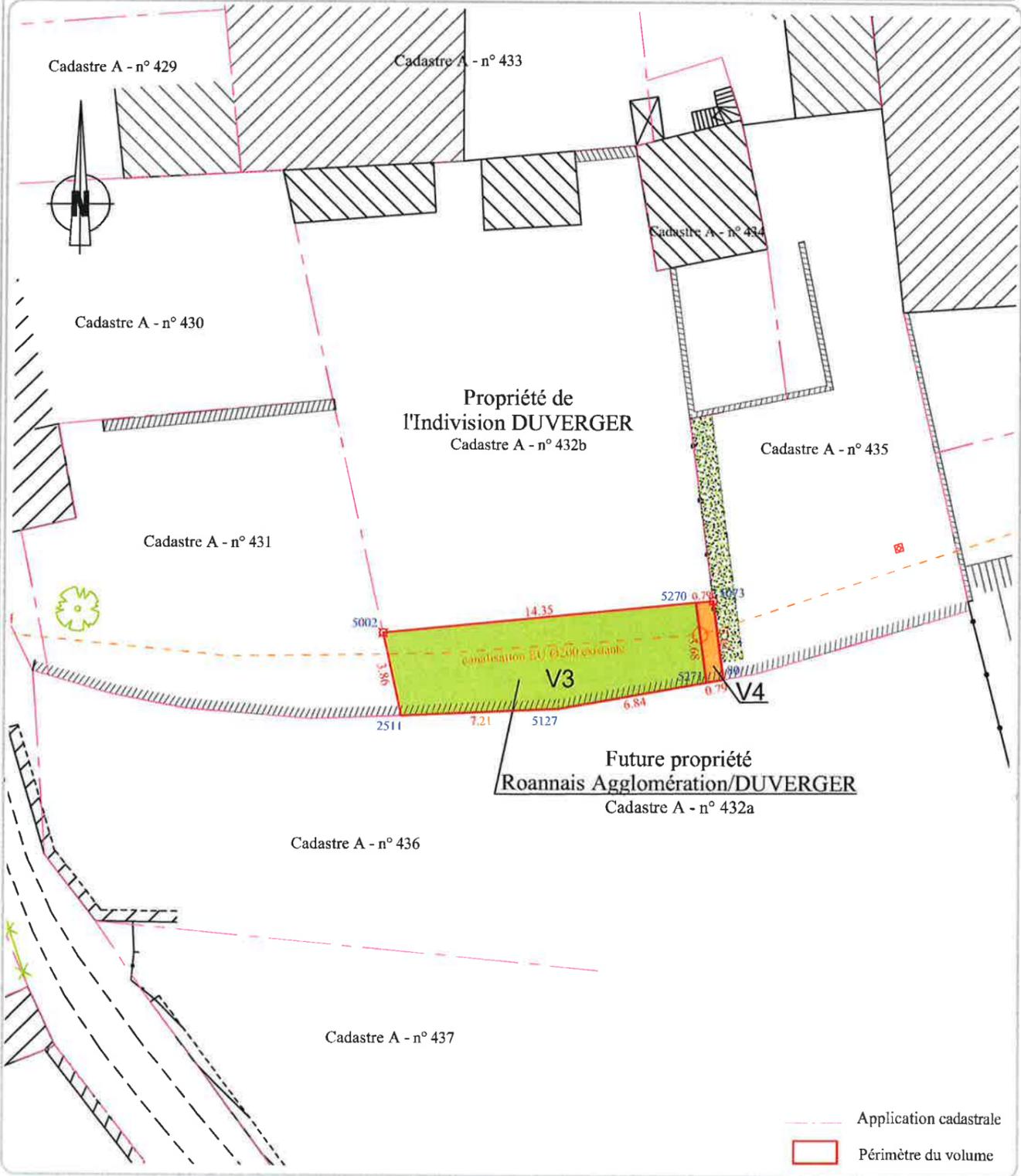
Echelle : 1/250e

Le 30/10/2017 - Réf : RO16079

Système de coordonnées RGF93 CC46 zone 5 - Nivellement rattaché au NGF IGN1969

C:\Fileo\Production\NonGroupe\RO16079\2\_BORNAGE - DIVISION\Plan\RO16079 divi volume 2017.dwg

REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVÉE  
L'AUTHENTICITÉ DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SIGNATURE DU GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE





**adage**

Société d'Experts  
Agence de **Roanne**  
10, place du Maréchal de  
Lattre de Tassigny  
42000 Roanne cedex  
T. (+33) 4 77 71 70 35  
F. (+33) 4 77 70 07 15  
roanne@adage.pro  
www.adage.pro

Commune de **SAINT BONNET DES QUARTS (42)**

"Le Bourg"

Section A - n° 432

## Désignation des Volumes

Le 30/10/2017 - Réf : RO16079

Système de coordonnées RGF93 CC46 zone 5 - Nivellement rattaché au NGF IGN1969  
C:\Fila\Production\NonGroupe\RO16079\2\_BORNAGE - DIMENSION\Plan\RO16079 divi volume 2017.dwg

Volume	Désignation	Contour	Couleur	Affectation
V1	Volume défini par un plan incliné de 57m <sup>2</sup> défini entre les cotes 468.76m et 468.20m et sans limitation en profondeur	5002-5270-5271-5127-2511-5002	cyan	tréfonds, canalisation
V2	Volume défini par un plan incliné de 3m <sup>2</sup> défini entre les cotes 468.20m et 468.19m et sans limitation en profondeur	5270-5073-80-5271-5270	rose	tréfonds, canalisation
V3	Volume défini par un plan incliné de 57m <sup>2</sup> défini entre les cotes 468.76m et 468.20m et sans limitation en hauteur	5002-5270-5271-5127-2511-5002	vert	terrain naturel
V4	Volume défini par un plan incliné de 3m <sup>2</sup> défini entre les cotes 468.20m et 468.19m et sans limitation en hauteur	5270-5073-80-5271-5270	orange	terrain naturel

Tableau des coordonnées

POINTS	X	Y
5002	1765237.49	5214925.03
5270	1765251.77	5214926.47
5271	1765252.25	5214922.82
5127	1765245.53	5214921.60
2511	1765238.32	5214921.26
5073	1765252.55	5214926.55
80	1765253.03	5214922.96

REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVÉE  
L'AUTHENTICITÉ DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SIGNATURE DU GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE



G.S.P. des Géomètres-Experts  
Agence de **Roanne**  
16, place de la République  
L'aire de l'assiette  
9170086 - 42302 Roanne cedex  
T. (+33) 4 77 71 70 35  
F. (+33) 4 77 70 37 13  
roanne@adage.pro  
www.adage.pro

Commune de SAINT BONNET DES QUARTS (42)

"Le Bourg"

Section A - n° 432

**COUPE AA'**

Echelle : 1/150e

Le 30/10/2017 - Réf : RO16079

Système de coordonnées RGF93 CG46 zone 5 - Nivellement rattaché au NGF IGN1969  
C:\Fibo\Production\Montagne\RO16079\2\_BORNEC - DIMENSION\Plan\RO16079\_ahf\_volume\_2017.dwg

